

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ▪ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ▪ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-430908

ND 24624

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent(e)		
Matricule : 6235 Société :		
<input type="checkbox"/> Actif <input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e) <input type="checkbox"/> Autre :		
Nom & Prénom : Jawia Ben Yedder		
Date de naissance :		
Adresse :		
Tél. : 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : 26.03,20 Dhs		
Cadre réservé au Médecin		
Cachet du médecin : 21/10/2020		
Date de consultation : 13/10/2020		
Nom et prénom du malade : Jawia Ben Yedder Age:		
<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant		
Nature de la maladie : Trouble digestif		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casablanca**

Le : **21/10/2020**

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/10/20 (CS)			300 DH	INP : 19/10/2020 DR. Rachida El Mekki
21/10/20 (Hosp. Public de Tanger)			800 DH	DR. Rachida El Mekki

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
El Mennam Ouifa	19/11/2020	937,00
El Mennam Ouifa	19/11/2020	1371,00

Hépato - Gastro
Entérologie - Proctologie
(Hémorroïdes - Fistule
- Fissure...)

71,30



اختصاصي في أمراض
الجهاز الهضمي
الكبد، جراحة البواسير
وأمراض المخرج

71,30

71,30x4

71,30

245,00x2
- Déguster

271,00x6

- Plaisir

LOT : 0000032
PER : 03/2025
RPV : 27.000,00

LOT : 0000032
PER : 03/2025
RPV : 27.000,00

LOT : 0000032
PER : 03/2025
RPV : 27.000,00

LOT : 0000032
PER : 03/2025
RPV : 27.000,00

LOT : 0000032
PER : 03/2025
RPV : 27.000,00

Casablanca, le :

19/01/2025



Importateur Exclusif
Biocodex Maroc
Technopole - Aéroport Mohamed
B.P. : 126-Nouaceur-Maroc
www.biocodex.ma
P.P.C. 245,00 DH
Complément alimentaire, ce n'est pas
médicament
N° DA20181706751DMP / 20UCA / MA

Importateur Exclusif
Biocodex Maroc
Technopole - Aéroport Mohamed
B.P. : 126-Nouaceur-Maroc
www.biocodex.ma
P.P.C. 245,00 DH
Complément alimentaire, ce n'est pas
médicament
N° DA20181706751DMP / 20UCA / N

71,30

Oum Rabii Rés. Al Firdaous, Imm L 30 - 2ème Étage - Oulfa
Casablanca - Tél. : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34

Hépato - Gastro
Entérologie - Proctologie
(Hémorroïdes - Fistule
- Fissure...)



اختصاصي في أمراض
الجهاز الهضمي
الكبد، جراحة البواسير
وأمراض المخرج

Casablanca, le : ١٥/١٠/٢٠١٦

١٣٧١٩

Dr. Rachida Salma

Distribué par PROMOPHARM S.A.S.
Z.I. du Sahel - Had Soualem
PPV : 1371 DH 00



Dr. Rachida BENSCRI
Hépato-Gastro-entérologue - Chirurgien digestif
Bd. Oum Rabii Rés. Al Firdaous, Imm L 30 - 2ème Étage - Oulfa
Casablanca - Tél : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34

الطب والصياغة
للمختبرات
Dr. N. Jawa Benmali
3203 Bd. Oum Rabii
Tél: 05 22 93 28 79



Dr

ORDONNANCE

Casablanca le : 21/10/2022

NOTE D'HONORAIRES

Le Docteur Berjame
prie M^{elle} JAKIR SOLHAT

d'accepter l'expression de ses sentiments distingués
et lui présente, suivant l'usage sa note d'honoraires

pour Fer ujecl -

s'élevant à la somme de 200.00 DHS

Dr. Radia BENSCRI
Gastroentérologie
Hépatologie



Dr

ORDONNANCE

Casablanca le : 21/10/2020

NOTE D'HONORAIRES

Le Docteur EL KHATIB
prie M^{me} JAKIR SALHA

d'accepter l'expression de ses sentiments distingués
et lui présente, suivant l'usage sa note d'honoraires

pour Refusine fer uject

s'élevant à la somme de 200.00 DHS

Dr Chahada EL KHATIB
Anesthésiste-Réanimateur



Dr _____

ORDONNANCE

Dr. Ghada EL KHATIB
Anesthésiste-Réanimateur

Casablanca : 2/10/2022

Comple - renouvelé à l'hôpital

La patiente JAKI saha a bénéficié
d'une perfusion intraveineuse lente de
Fenitot avec surveillance leodynique
pendant 2 heures.

Un effet secondaire n'a été observé.
Elle est sortie après 2 heures.

Dr. Ghada EL KHATIB
Anesthésiste-Réanimateur

CLINIQUE ZARHOUN

Casablanca le 21 OCTOBRE 2020

MEDECIN TRAITANT : DR BENSECRI
MEDECIN ANESTHESIE : DR EL KHATIB

IDENTIFICATION COMMUN 001752560000002

FACTURE N021102020

NOMS : MELLE JAKIR
PRENOM : SALMA

DATE D'ENTREE 21/10/2020
DATE DE SORTIE 21/10/2020

FORAIS CLINIQUE

FER INJECT

PART CLINIQUE 400.00DH

FRAIS HONORIAIRES

HONORIAIRES ME BENSECRI 200.00DH
HONORIAIRES DR EL KHATIB 200.00DH

TOTAL HONORIAIRES 400.00DH

TOTAL GENERAL 800 .00DH

HUIT CENT DIRHAMS

CLINIQUE ZARHOUN
31, Rue Zarhoun (Ex. Rue de Reims)
Mers Sultan - Casablanca
Tel: 05 22 27 27 11 / 05 22 27 84 06
Fax: 05 22 27 80 75